

# RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

REPRISE DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988

New York, 17 octobre 1988

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1988

SUPPLÉMENT N° 1B



NATIONS UNIES

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة . قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirijase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---

# RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

REPRISE DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988  
New York, 17 octobre 1988

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1988

SUPPLÉMENT N° 1B



NATIONS UNIES

New York, 1989

## NOTE

Les résolutions et décisions du Conseil économique et social sont identifiées comme suit :

### Résolutions

Jusqu'en 1977 (c'est-à-dire jusques et y compris la reprise de la soixante-troisième session), les résolutions du Conseil étaient numérotées consécutivement et identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'une mention entre parenthèses indiquant la session [par exemple : résolution 1733 (LIV), résolution 1915 (ORG-75), résolution 2046 (S-III), adoptées respectivement à la cinquante-quatrième session, à la session d'organisation pour 1975 et à la troisième session extraordinaire]. Lorsque plusieurs résolutions avaient été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles était identifiée par une lettre majuscule [par exemple : résolution 1926 B (LVIII), résolutions 1954 A à D (LIX)]. La dernière résolution ainsi numérotée est la résolution 2130 (LXIII) du 14 décembre 1977.

Depuis 1978, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents du Conseil, les résolutions sont numérotées sur une base annuelle et identifiées par deux nombres en chiffres arabes séparés par une barre oblique, le premier nombre indiquant l'année et le second le numéro de la résolution dans la série annuelle (par exemple : résolution 1987/64).

### Décisions

Jusqu'en 1973 (c'est-à-dire jusques et y compris la reprise de la cinquante-cinquième session), les décisions du Conseil n'étaient pas numérotées. De 1974 à 1977

(jusques et y compris la reprise de la soixante-troisième session), les décisions étaient numérotées consécutivement et identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'une mention entre parenthèses indiquant la session [par exemple : décision 64 (ORG-75), décision 78 (LVIII), adoptées respectivement à la session d'organisation pour 1975 et à la cinquante-huitième session]. La dernière décision ainsi numérotée est la décision 293 (LXIII) du 2 décembre 1977.

Depuis 1978, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents du Conseil, les décisions sont numérotées sur une base annuelle et identifiées par deux nombres en chiffres arabes séparés par une barre oblique, le premier nombre indiquant l'année et le second le numéro de la décision dans la série annuelle (par exemple : décision 1987/159).

En 1988, les résolutions et décisions du Conseil sont publiées dans trois suppléments aux *Documents officiels du Conseil économique et social, 1988* comme suit :

*Supplément n° 1* (session d'organisation pour 1988 et première session ordinaire de 1988);

*Supplément n° 1A* (seconde session ordinaire de 1988);

*Supplément n° 1B* (reprise de la seconde session ordinaire de 1988).

\* \* \*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La mention d'une telle cote signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Points de l'ordre du jour de la seconde session ordinaire de 1988 examinés au cours de la reprise de la session	5
Décisions adoptées par le Conseil économique et social au cours de la reprise de sa seconde session ordinaire de 1988	3



**POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SECONDE SESSION  
ORDINAIRE DE 1988 EXAMINÉS AU COURS DE LA  
REPRISE DE LA SESSION**

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
17. Coopération et coordination internationales dans le cadre du système des Nations Unies.
18. Questions relatives aux programmes.  
Questions diverses.





# DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AU COURS DE LA REPRISE DE SA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988

## SOMMAIRE

<i>Numéros des décisions</i>	<i>Titres</i>	<i>Points de l'ordre du jour</i>	<i>Dates d'adoption</i>	<i>Pages</i>
1988/184	Rapport du Comité du programme et de la coordination.....	18	17 octobre 1988	3
1988/185	Modification des dates de la vingt-cinquième session du Comité de la planification du développement.....	1	17 octobre 1988	3
1988/186	Etat récapitulatif des incidences prévues sur le budget-programme des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 1988.....	---	17 octobre 1988	3

### **1988/184. Rapport du Comité du programme et de la coordination**

A sa 42<sup>e</sup> séance plénière, le 17 octobre 1988, le Conseil économique et social a décidé de faire siennes les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination relatives aux questions de l'introduction au plan à moyen terme pour la période commençant en 1992 et du calendrier des consultations pour l'établissement du plan à moyen terme pour la période commençant en 1992, telles qu'elles figurent dans le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de la reprise de sa vingt-huitième session<sup>1</sup>.

### **1988/185. Modification des dates de la vingt-cinquième session du Comité de la planification du développement**

A sa 42<sup>e</sup> séance plénière, le 17 octobre 1988, le Conseil économique et social, ayant examiné la note du Secrétaire général relative au calendrier des conférences et réunions<sup>2</sup>, a décidé que la vingt-cinquième session du Comité de la planification du développement se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 9 au 12 mai 1989, et non du 19 au 28 avril 1989.

### **1988/186. Etat récapitulatif des incidences prévues sur le budget-programme des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 1988**

A sa 42<sup>e</sup> séance plénière, le 17 octobre 1988, le Conseil économique et social a pris acte du rapport du Secrétaire général relatif à l'état récapitulatif des incidences prévues sur le budget-programme des résolutions et décisions adoptées par le Conseil en 1988<sup>3</sup>, tel qu'il a été oralement révisé<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément n° 16 (A/42/16), seconde partie, par. 67 à 73.*

<sup>2</sup> E/1988/L.54.

<sup>3</sup> E/1988/119.

<sup>4</sup> Voir E/1988/SR.42.

